



Association nationale d'élus

Le référendum d'initiative partagée (RIP) sur la privatisation d'ADP n'aura pas lieu

Note de synthèse

A moins d'un coup de théâtre -une intervention directe du Président Emmanuel Macron-, le référendum d'initiative partagée (RIP) sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) n'aura pas lieu.

Pendant neuf mois et jusqu'au 12 mars 2020, les Français inscrits sur les listes électorales peuvent apporter leur soutien à la proposition initiée par 250 parlementaires de droite comme de gauche, réclamant un RIP sur la privatisation du groupe ADP. Une privation annoncée par le gouvernement d'Édouard Philippe dans le cadre de loi pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE).

Pour être validée, ce RIP doit être approuvé par « signature digitale » (sur un site internet du ministère de l'Intérieur) par un dixième des électeurs inscrits, soit exactement 4 717 396 Français. Mais à une semaine de la fin de la consultation, le 12 mars 2020, le ministère de l'Intérieur n'a recueilli que 1,1 million de signatures... Encore très loin des quelque 4,7 millions nécessaires pour obliger l'Etat à organiser le RIP.

Selon les calculs du gouvernement, l'argent récupéré de la privatisation d'ADP (et aussi celles de La Française des Jeux et d'Engie) permettrait à l'État d'alimenter un fonds pour l'innovation de 10 milliards d'euros destiné à financer des projets technologiques (intelligence artificielle, véhicule autonome, nanoélectronique...) dans le cadre du PACTE.

Les opposants, eux, reprochent à l'exécutif de vouloir vendre les « bijoux de famille ». Selon eux, céder des parts dans ADP reviendrait à privatiser ce qui est la première frontière de France avec 100 millions de passagers par an. En outre, la gestion d'ADP aux mains du privé risquerait fort de faire augmenter les redevances aéroportuaires pour les compagnies aériennes et au final le prix du billet d'avion pour les passagers.

En 2019 et jusqu'en mars 2020, Ville et Aéroport a assuré la promotion du RIP sur la privatisation d'ADP au sein de son réseau de collectivités dans le Val d'Oise, la Seine-et-Marne, le Val de Marne et l'Essonne. Si certaines villes ont bien collecté les soutiens, d'autres ont peiné à faire s'envoler les signatures. Il y a eu beaucoup d'efforts menés pour progresser. Avec l'approche des municipales la tâche s'est avérée plus compliquée.

« Rien n'est plus pernicieux qu'un monopole privé. On récolte l'arrogance du monopole et la cupidité du secteur privé non challengé. On ne peut que s'inquiéter de voir ADP passer au privé. Sans compter le risque de voir ces entreprises stratégiques tomber entre des mains chinoises, indiennes ou américaines à l'occasion d'une opa ou d'une sortie d'un bloc d'actions d'un institutionnel. Alstom, l'aéroport de Toulouse et Arcelor... ces débâcles françaises n'auront donc rien appris à nos dirigeants?

Le référendum était une belle occasion de sonder la France sur la vente de ses actifs. Dommage ! », commente Fabrice Dariot, patron de Bourse-des-vols.com, un vendeur de billets d'avion en ligne.

Faute des 4,7 millions de signatures nécessaires, des élus appellent au Président de la République à « prendre ses responsabilités » et « assumer » sa promesse, faite à l'issue de la crise des gilets jaunes, d'abaisser le seuil pour déclencher le RIP dès le million de signataires.

Fort du million de signatures atteint le 18 décembre dernier, les initiateurs du projet avaient demandé au président une « audience afin d'étudier les conditions de poursuite de la procédure référendaire prévue à l'article 11 de la Constitution, en y intégrant l'engagement démocratique » pris par le chef de l'Etat au sortir du grand débat national d'abaisser le seuil à un million de signataires.

Le 25 avril 2019, Emmanuel Macron avait déclaré vouloir « aller plus loin sur le RIP en simplifiant les règles, en permettant que l'initiative puisse venir de citoyens, un million de citoyens qui signeraient une pétition et qu'elle puisse prospérer en projet de loi et si elle n'était pas examinée par les assemblées, aller au référendum ».

Mais à l'heure de l'adoption de la réforme des retraites et la crise du coronavirus, le RIP ne semble pas être une priorité dans l'agenda politique d'Emmanuel Macron.
